

## LA MORT EN EGYPTE ANCIENNE

Par

**KANATE Moriba Oumar**

**Docteur en Droit Public (Option Histoire du Droit et des Institutions)**

**à l'Université Félix Houphouët-Boigny.**

### RESUME

Les Egyptiens de l'antiquité craignaient la mort, mais s'y préparaient, parce qu'ils croyaient en l'immortalité. Afin d'y accéder, ils ont, au cours des siècles, multiplié rites funéraires, pratiques magiques et textes de protection du mort. En outre, le cœur (la conscience du défunt) devait obtenir une sentence favorable au terme de son jugement devant le tribunal d'Osiris qui décidait, non seulement de la destinée future de l'âme, mais déterminait aussi, pour une part, la conduite de l'individu sur terre. Pour que l'âme accède au domaine éternel d'Osiris, le cœur doit représenter la pureté des actes du défunt. Dans la grande scène du jugement, le mort est justifié si les deux plateaux de la balance s'équilibrent. L'un porte le cœur, et l'autre, la déesse Maât ou son symbole, la plume. Ainsi, l'âme accède au paradis d'Osiris, où elle vivra immortellement et, au terme de sa pérégrination, s'unira à Rê, le dieu solaire, créateur de l'univers. Dans l'hypothèse où le jugement est défavorable au mort, la Dévorante des Enfers mettra son cœur en pièces et l'avalera tout cru. Dès lors, tous ses espoirs de survie et d'immortalité disparaissent sous les crocs du monstre.

**Mots-clés :** Immortalité, Jugement, Momification, Mort, Paradis, Survie.

### ABSTRACT

Ancient Egyptians feared death, but they were preparing for it, because they believed in immortality. In order to access it, they have, over the centuries, multiplied burial rites, mystical practices and protection texts of the dead. Moreover, the heart (the conscience of the dead) had to get a favorable verdict at the end of his judgement before the court of Osiris which decided, not only future destiny of the soul, but also determined, in part, the behavior of the individual on earth. For the soul to access the eternal domain of Osiris, the heart must represent the purity of the acts of the deceased. In the great scene of judgement, the dead is justified if the two scales balance each over. One carries the heart, and the other, the goddess Maât or its symbol, feather. Thus, his soul reaches the paradise of Osiris, where he lives immortally and, at the end of his peregrination, he will unite with Rê, the solar god, creator of the universe. In the event that the judgment is unfavorable to the dead, the devourer of hell will break his heart to pieces and swallow it raw. From then on, all his hopes of survival and immortality disappear under the fangs of the monster.

**Keywords :** Immortality, Judgement, Mummification, Death, Paradise, Survival.

La civilisation égyptienne est l'une des plus importantes du monde antique et, certainement, la plus longue. Lorsqu'on évoque l'Égypte, les images des pyramides, des temples majestueux et des trésors conservés dans le sable du désert viennent immédiatement à l'esprit. Mais, que sait-on du peuple qui a laissé ces merveilles ?<sup>1</sup> Nous pouvons déjà remarquer avec NENE Bi que l'histoire de l'Égypte ancienne est celle d'une très grande aventure humaine qui déroule ses différentes étapes, durant cinq millénaires, dans la vallée du Nil que les pharaons appelaient Hapi<sup>2</sup>. Les Grecs qui, dès le VII<sup>e</sup> siècle avant J.C., pénétraient toujours plus avant dans l'univers, rencontrèrent avec étonnement, dans la vallée du Nil, une antique civilisation, imposant encore le respect dans son immobilité<sup>3</sup>.

Si l'on veut jouer du paradoxe, on soulignera que dans la langue de ce pays, dont HERODOTE disait déjà que ses habitants étaient les plus religieux des Hommes, l'équivalent du mot « religion » n'existe pas. Sans doute, les Égyptiens n'avaient-ils pas besoin de forger un tel concept, le domaine du religieux n'étant nullement délimité et assigné à une place précise dans la vie, mais participant de ce que nous appelons la philosophie, la morale ou le politique<sup>4</sup>.

Ici, nous n'aborderons que la question de leur religion funéraire, car elle représentait une part importante de leur vie<sup>5</sup>. Aussi, notre étude ne s'intéresse-t-elle qu'aux funérailles familiales, par opposition aux funérailles rituelles<sup>6</sup>. En considération de l'importance que les anciens égyptiens accordaient à leur religion funéraire, « le Président Anouar AL-SADATE ordonnait, en 1980, la fermeture de la salle des momies royales au Musée du Caire, estimant que cela désacralisait les morts, rappelle la BBC. Le chef d'Etat avait même exprimé le souhait que les momies soient remises en terre »<sup>7</sup>, pourtant l'actuel Président égyptien, Abdel Fattah AL-SISSI, au terme du défilé<sup>8</sup> des momies de rois et reines de l'Égypte antique du samedi 03 avril 2021, a exprimé, à travers un tweet, sa fierté et sa joie d'accueillir des rois et reines d'Égypte après leur trajet<sup>9</sup>.

Par ailleurs, depuis les débuts de l'égyptologie, et bien avant même, au temps des historiographes grecs ou des égyptomanes des temps modernes, les manifestations du religieux à l'époque des pharaons ont suscité une curiosité attentive mais souvent mêlé d'incompréhension ou de sarcasme<sup>10</sup>. Les Égyptiens eux-mêmes avaient visiblement oublié

---

<sup>1</sup> Peter A. CLAYTON, *Chronique des pharaons*, Londres, Casterman, 1995, p.6.

<sup>2</sup> Séraphin NENE Bi, *Histoire du droit et des institutions méditerranéennes et africaines. Des origines à la fin du Moyen-âge européen*, Abidjan, Les éditions ABC, 5<sup>ème</sup> édition, 2021, p.205.

<sup>3</sup> Voir A. ERMAN, H. RANKE, *La civilisation égyptienne*, Paris, Payot, 1980, pp.327- 328.

<sup>4</sup> Voir Françoise DUNAND, Christiane ZIVIE-COCHE, *Dieux et Hommes en Égypte, 3000 av. J.-C. – 395 apr. J.-C.*, Paris, Armand Colin éditeur, 1991, pp.5-6.

<sup>5</sup> Voir fr.m.wikipédia.org [en ligne], (consulté le 21 janvier 2021).

<sup>6</sup> Pour une littérature funéraire approfondie sur les funérailles rituelles, on consultera avec intérêt Marcelle WERBROUCK, *Les pleureuses dans l'Égypte ancienne*, Bruxelles, Editions de la Fondation égyptologique reine Elisabeth, 1938, p.119.

<sup>7</sup> france24.com [en ligne], (consulté le 3 avril 2021).

<sup>8</sup> Le défilé a débuté à 20 h, heure locale (18 h GMT), commençant le trajet d'environ sept kilomètres entre le Musée du Caire et le Musée National de la Civilisation Égyptienne. <https://www.france24.com> [en ligne], (consulté le 18 avril 2021).

<sup>9</sup> <https://www.lemonde.fr>>...> Égypte [en ligne], (consulté le 10 avril 2021).

Depuis les années 1950, des momies de rois et reines de l'Égypte antique sont exposés au Musée du Caire d'où elles sont parties le samedi 03 avril 2021 pour le Musée National de la Civilisation Égyptienne. Voir <https://www.europe1.fr>> Égypte... [en ligne], (consulté le 05 avril 2021).

<sup>10</sup> Voir Françoise DUNAND, Christiane ZIVIE-COCHE, *Dieux et Hommes en Égypte, 3000 av. J.-C. – 395 apr. J.-C.*, Paris, Armand Colin éditeur, 1991, p.5.

l'origine de certains cultes. Il a fallu la perspicacité des érudits non seulement pour reconstituer les faits obscurs, mais aussi pour en retrouver le sens symbolique<sup>11</sup>.

Toutefois, à une époque où les recherches pratiques les plus diverses et les plus riches en promesses pourraient suffire à occuper notre esprit, dans une période où les préoccupations de la vie matérielle et l'incertitude de l'avenir accablent nos pensées, il peut sembler paradoxal de s'intéresser à l'Égypte ancienne qui est si loin dans le temps<sup>12</sup>.

En quoi cette vieille histoire, la plus vieille du monde, peut-elle nous intéresser ?<sup>13</sup> Cette étude revêt un intérêt historique, dans la mesure où elle contribue à rapporter une histoire fiable de la religion funéraire égyptienne, étant entendu que l'égyptologie<sup>14</sup> est non seulement une jeune science, mais aussi, elle est « imparfaitement explorée »<sup>15</sup>.

Aussi, cette étude nous permet-elle de justifier la présence des pyramides en Égypte, car elles sont avant tout l'expression des croyances religieuses des anciens Égyptiens.

Dans le cadre de cette étude, nous ferons usage de la méthode génétique.

Comme son nom l'indique, cette méthode cherche la genèse des événements, c'est-à-dire les antécédents. Elle pose les questions : quand ? pourquoi ? comment ?<sup>16</sup>

A l'instar de la méthode historique, elle répond à la question quand mais ses réponses au pourquoi et au comment ont un autre sens. Elle implique une histoire mais ce n'est pas l'histoire succession, car pour elle, le temps est secondaire. C'est le sous-produit d'une genèse qui a son propre rythme et cherche une causalité dans les faits eux-mêmes<sup>17</sup>.

Les difficultés de cette méthode sont alors celles de la recherche d'une causalité<sup>18</sup>.

Subséquentement, nous tenterons d'expliquer quand, pourquoi et comment les anciens Égyptiens pratiquaient leurs rites funéraires.

Quant à la difficulté relative à la recherche d'une causalité, il s'agira pour nous d'expliquer comment leur foi en l'immortalité influence leur rapport à la mort.

En raison du temps écoulé entre notre époque et l'antiquité, nous ne disposons que de sources écrites pour étayer nos propos.

Cependant, la somme des documents rassemblés est suffisante pour nous permettre dès maintenant d'esquisser à larges traits une histoire de cette civilisation.

En somme, une des lacunes les plus importantes de l'égyptologie est due à l'absence d'une histoire fiable de la religion égyptienne<sup>19</sup>, en général et, en particulier, de leurs croyances quant à la mort.

Dès lors, nous nous posons la question suivante : quelles sont les croyances des anciens Égyptiens relativement à la mort ?

Aussi, le souhait du Président Anouar AL-SADATE de remettre en terre les vingt-deux momies de rois et reines de l'Égypte antique est-il fondé au regard des croyances des Égyptiens de l'antiquité ?

---

<sup>11</sup> Arpag MEKHITARIAN, *L'Égypte*, Paris, Bloud & Gay, 1964, p.80.

<sup>12</sup> Voir Jean VERCOUTTER, *L'Égypte ancienne*, Paris, Presses Universitaires de France, 1973, p.5.

<sup>13</sup> Idem.

<sup>14</sup> On ne peut parler d'égyptologie scientifique que depuis le déchiffrement des hiéroglyphes par Jean-François CHAMPOLLION en 1822. Cf. Jean VERCOUTTER, op. cit., *L'Égypte ancienne*, Paris, Presses Universitaires de France, 1973, pp.8-9.

<sup>15</sup> HORNUNG Erik, *La grande histoire de l'égyptologie*, s. 1., Editions du rocher, 1998, p.83.

<sup>16</sup> Voir Madeleine GRAWITZ, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, éditions Dalloz, 2001, p.423.

<sup>17</sup> Idem.

<sup>18</sup> Ibidem.

<sup>19</sup> Voir HORNUNG Erik, *La grande histoire de l'égyptologie*, s. 1., Editions du rocher, 1998, p.85.

Enfin, eu égard à la religion funéraire des anciens Egyptiens, le Président Abdel Fattah AL-SISSI ne désacralise-t-il pas ces rois et reines morts en les accueillant au Musée National de la Civilisation Egyptienne qui leur servira de maison d'éternité ?

La réponse à ces questions nécessite l'examen du parcours du mort de l'en deçà à l'au-delà, d'une part (I), et, sa quête du paradis d'Osiris (II), d'autre part.

## **I- LE PARCOURS DU MORT, DE L'EN DEÇA A L'AU-DELA**

Pour atteindre l'au-delà, le mort doit bénéficier de mesures de protection à travers des rites funéraires, tant avant (A), que pendant et après son enterrement (B).

### **A- La préservation du corps, support des éléments immatériels du mort**

Rares sont les civilisations qui n'ont pas conçu une forme de vie au-delà de la mort, forme difficilement explicable puisque précisément, elle n'appartient pas au monde visible<sup>20</sup>.

Les anciens Egyptiens, même s'ils n'ont pas décrit dans le détail le processus de l'embaumement<sup>21</sup>, ne dérogent pas à ce principe, car aussi loin que l'on remonte dans le passé, ils ont toujours cru en une vie après la mort.

Ainsi, pour assurer la survie des principes immatériels du mort, « ils ont, au cours des siècles, multiplié rites, pratiques magiques et textes de protection, car cet au-delà est un monde dangereux où le mort risque à tout moment d'être annihilé par les redoutables puissances du mal »<sup>22</sup>. En fait, leur attitude face à la mort était influencée par leur croyance en l'immortalité, car ils considéraient la mort comme une interruption temporaire plutôt que comme la cessation de la vie. Pour assurer la perpétuation de la vie après la mort, ils rendaient un culte aux dieux, tant pendant, qu'après leur vie sur terre. Lorsqu'ils décédaient, on les momifiait pour que leur âme puisse intégrer leur corps<sup>23</sup> qui le quitte au moment du trépas pour le rejoindre après la momification<sup>24</sup>. A cela, il fallait ajouter un cortège de rites funéraires qui se pratiquaient conformément à leurs croyances religieuses. Encore fallait-il que l'âme soit justifiée devant le tribunal divin pour accéder au paradis d'Osiris afin d'y vivre immortellement.

La complexité de leur religion funéraire résulte non seulement de leur conception de la personnalité humaine, mais aussi de l'évolution de cette conception au cours des siècles, sans que jamais les croyances nouvelles oblitèrent complètement les croyances anciennes<sup>25</sup>. Chez eux, la mort d'Osiris marque mythologiquement l'irruption de la mort dans le monde. Il est impossible de dissocier son mythe de l'image, c'est-à-dire, de la mort en Egypte<sup>26</sup>.

À quoi tient l'extraordinaire popularité d'Osiris ? Aux croyances qu'implique ce que l'on appelle « le mythe osirien ». A dire vrai, de ce mythe, les Egyptiens n'ont laissé aucune narration suivie. Il faudra attendre le penseur et biographe grec PLUTARQUE (46 – 125 apr.

---

<sup>20</sup> Voir Françoise DUNAND, Christiane ZIVIE-COCHE, *Dieux et Hommes en Egypte, 3000 av. J.-C. -395 apr. J.-C.*, Paris, Armand Colin éditeur, 1991, p.174.

<sup>21</sup> GRIMAL Nicolas, *Histoire de l'Egypte ancienne*, Paris, Fayard, 1988, p.161.

<sup>22</sup> Voir VERCOUTTER Jean, "L'Egypte antique, Civilisation, la religion égyptienne", corpus 6, Désir – Enzymopathies, Paris, Encyclopédia universalis, 1985, pp.725-726.

<sup>23</sup> [www.historymuseum.ca](http://www.historymuseum.ca) [en ligne], (consulté le 21 janvier 2021).

<sup>24</sup> GRIMAL Nicolas, *Histoire de l'Egypte ancienne*, Paris, Fayard, 1988, p.132.

<sup>25</sup> Voir VERCOUTTER Jean, "L'Egypte antique, Civilisation, la religion égyptienne", corpus 6, Désir – Enzymopathies, Paris, Encyclopédia universalis, 1985, p.725.

<sup>26</sup> Jan ASSMAN cité par Youri VOLOKHINE, "Tristesse rituelle et lamentations funéraires en Egypte ancienne", [en ligne], <[https:// doi.org/10.4000/rhr.6043](https://doi.org/10.4000/rhr.6043)>, (page consultée le 21 janvier 2021).

J.- C) pour avoir un récit cohérent, même s'il ne saurait être tenu pour canonique, loin de là. Auparavant, une multitude d'allusions, souvent contradictoires, permettaient d'en retracer les grandes lignes<sup>27</sup>.

Osiris appartient à la quatrième génération de l'Ennéade, les neuf dieux primordiaux égyptiens. À sa tête, le dieu créateur Atoum, qui rompt sa solitude en tirant de sa propre substance le premier couple, Shou et Tefnout, lequel en produit un second, Geb, (la terre), et Nout, (le ciel). De leur union naissent quatre enfants : Osiris et Seth, et deux sœurs, Isis et Nephthys. Comme souvent, la famille est source de conflits. Osiris, bon roi, protecteur de la végétation et découvreur de céréales, est jaloué par son frère Seth. Une jalousie dévorante qui va pousser celui-ci au meurtre pour prendre la place de celui-là. De fait, il abat Osiris sur la rive de Nédit (ou de Gehesty), dépèce son cadavre et en jette les morceaux au fleuve. Isis, épouse aimante d'Osiris, au terme d'une enquête acharnée, parvient à collecter les restes de son époux et à les rassembler pour recomposer le corps. Selon une tradition, seul le phallus aurait été dévoré par un oxyrhynque, une variété de brochet. Pourtant, Isis parvient à revivifier son époux martyrisé pour s'unir à lui et concevoir un fils, Horus. En se cachant dans les marais, elle réussit à soustraire le jeune enfant à la haine meurtrière de Seth, qui a pressenti en lui un danger. Non sans raison : Horus, devenu un jeune homme plein de vigueur, châtie l'assassin de son père et en prend la succession<sup>28</sup>.

Dans ce mythe complexe, susceptible de diverses lectures, on distingue trois thématiques majeures : celle de la femme, épouse dévouée et bonne mère, qui sait user des subterfuges face aux difficultés, incarnée par Isis ; celle cristallisée autour de Horus, le dieu enfant en butte à l'hostilité et aux persécutions, mais voué à triompher malgré sa faiblesse et à faire prévaloir la succession de père en fils sur la succession entre frères ; enfin, et surtout, celle de la possible renaissance après la mort, symbolisée par Osiris<sup>29</sup>.

Aussi, d'après les croyances religieuses des anciens Egyptiens, Osiris a-t-il ouvert la voie de la momification aux hommes. Tué par son frère Seth, il est momifié par Isis, assistée d'Anubis, le dieu de la momification et le patron des embaumeurs. Pour le ranimer, les divinités effectuent d'autres opérations qui seront répétées en faveur des morts, comme rendre le souffle de vie au défunt. Pour vivre dans l'au-delà, il faut donc avoir un corps aussi impeccable que celui d'Osiris. Mieux, encore, se transformer carrément en Osiris<sup>30</sup>. Ainsi, le rite principal de la protection du cadavre fut la momification, destinée à le rendre incorruptible<sup>31</sup>. Cette protection initiale vise la conservation perpétuelle du corps, afin de le préserver de la putréfaction, de sorte que les principes immatériels du mort puissent trouver en lui un support permanent. En outre, la décomposition du corps entrainerait-elle, dans la pensée des Egyptiens, l'anéantissement de l'âme<sup>32</sup> qui devrait s'y réincarner pour se nourrir d'offrandes. A l'époque préhistorique, le contact du sable du désert suffisait à produire une dessiccation qui conservait la dépouille humaine. Mais, avec le développement de la fosse en caveau et le contact forcé du cadavre avec

<sup>27</sup> Voir Nationalgeographic.fr, "Osiris, le dieu des morts qui redonne la vie", [en ligne], (consulté le 22 janvier 2021). Voir aussi Jan ASSMAN, *Mort et au-delà dans l'Égypte ancienne*, Normandie, Editions du Rocher, 2003, p.47.

<sup>28</sup> Nationalgeographic.fr, "Osiris, le dieu des morts qui redonne la vie", [en ligne], (consulté le 22 janvier 2021).

<sup>29</sup> Idem.

<sup>30</sup> Voir Florence MARUEJOL, *L'Égypte pour les nuls*, Paris, First Editions, 2006, p.283.

<sup>31</sup> Voir Etienne DRIOTON, Jacques VANDIER, *L'Égypte : des origines à la conquête d'Alexandre*, Paris, Presses Universitaires de France, 1938, p.100.

<sup>32</sup> Sachant que les Egyptiens croyaient en une pluralité d'âmes nous préciserons plus loin de laquelle il s'agit.

un peu plus d'air qui en résulta, les qualités du terrain cessèrent d'agir efficacement, et il fallut trouver d'autres préservatifs contre la corruption<sup>33</sup>.

Avant d'en arriver à cette lumineuse conclusion, les embaumeurs ont parcouru du chemin. La route a été longue des premières tentatives de momification à la réussite parfaite. Pour commencer, vers 3000 ans av. J.-C., ils enveloppent le cadavre de bandelettes de lin imbibé d'un baume [...] Vers 2600 av. J.-C., la technique effectue ses premiers progrès, avec l'éviscération des organes logés dans le ventre et le bourrage de la cavité abdominale. Les viscères sont traités à part avec du natron : recul de la putréfaction, du moins quand le procédé est mis à exécution. En effet, ce n'est pas encore le cas le plus fréquent. En même temps, le corps quitte la position de fœtus et allonge les jambes et les bras. Pour retrouver l'aspect du vivant, les embaumeurs recouvrent de plâtre les bandelettes enveloppant le visage. Puis ils peignent les sourcils, les yeux, le nez et la bouche. Avec cette innovation apparue vers 2400 av. J.-C., on soigne l'aspect extérieur de la momie. Quatre cent ans plus tard, on adopte le natron pour traiter aussi le corps. Succès garanti, car le natron dessèche les chairs et la peau tout en éliminant les graisses, empêchant ainsi les bactéries de s'attaquer au corps du défunt. L'évolution majeure au nouvel empire (1543-1070) est que les embaumeurs éliminent systématiquement le cerveau. Ils introduisent, à partir de 1351 av. J.-C., un raffinement supplémentaire : le bourrage de la peau de la momie expérimenté sur le roi AMENOPHIS III. Pour redonner du volume au corps, ils incisent la peau des bras, des jambes et du cou. Avec dextérité, ils glissent des tissus au-dessous. La technique est appliquée aux corps des dignitaires à partir de la XXVI<sup>e</sup> dynastie (1070-946 av. J.-C.). C'est ainsi que la momification est née<sup>34</sup>.

D'après HERODOTE et DIODORE, il y avait trois classes d'embaumement, celui de première classe demandait beaucoup de soins et de temps. On enlevait le cerveau et, à l'exception du cœur, tous les organes intérieurs qui devaient être préparés à part et répartis en quatre paquets pour les quatre vases canopes. Les organes que l'on avait enlevés étaient, après un double nettoyage, remplacés par des aromates. On sale ensuite le corps avec du natron, produit qui se trouvait en abondance dans le Ouadi-Natron, la prairie du sel, à l'ouest de Fayoum, ainsi que dans la région de Nekheb et que les Egyptiens employaient à des usages très variés et en particulier pour le nettoyage de la maison. Au bout de soixante-dix jours, le corps est lavé, puis enveloppé de bandelettes taillées dans une étoffe de lin et enduites de gomme. Il ne fallait pas moins d'une quinzaine de produits pour parfaire le travail : la cire d'abeille pour couvrir les oreilles, les yeux, le nez, la bouche et l'incision de l'opérateur, la casse et la cinnamome, l'huile de cèdre, qui était en réalité produite par le genévrier, la gomme, le henné, les baies de genévrier, les oignons, le vin de palme et plusieurs sortes de résine, la sciure de bois, la poix et le goudron, et bien entendu, le natron qui était l'agent essentiel. Plusieurs de ces produits venaient de l'étranger, en particulier la poix et le goudron qui étaient extraits des sapins du Liban ; aussi, dès que les voyages par mer vers Byblos étaient interrompus, les embaumeurs et leur riche clientèle étaient dans la désolation à l'idée qu'il leur faudrait trouver des produits de remplacement. Quand le travail était terminé, le corps n'était pas autre chose qu'un squelette habillé de peau jaunâtre, mais le visage n'était pas tout à fait méconnaissable, malgré les joues creusées et les lèvres amincies<sup>35</sup>.

<sup>33</sup> Voir Etienne DRIOTON, Jacques VANDIER, *L'Egypte : des origines à la conquête d'Alexandre*, Paris, Presses Universitaires de France, 1938, p.100.

<sup>34</sup> Voir Florence MARUEJOL, *L'Egypte pour les nuls*, Paris, First Editions, 2006, pp.282-283.

<sup>35</sup> Voir Pierre MONTET, *La vie quotidienne en Egypte au temps de Ramsès*, Librairie Hachette, 1946, pp.422-423.

Ce faisant, ils complétaient la protection physique du corps par sa protection magique. Chaque bandelette ou pièce de toile était appliquée avec une prière qui l'identifiait à une divinité protectrice. Des esquisses symboliques étaient tracées au pinceau à l'instant et aux endroits prévus par le rituel. Des amulettes étaient noyées dans les bandages ou cousues sur les linceuls. La principale était un gros scarabée placé dans sa poitrine, à la hauteur du cœur, portant une formule qui conjurait ce cœur de ne pas témoigner contre son maître devant le tribunal d'Osiris<sup>36</sup>.

Au cours de ces diverses opérations, la protection magique du corps est surtout assurée par la récitation de formules religieuses<sup>37</sup> [...]. Pour conclure le rituel, le corps est enveloppé dans un ou plusieurs linceuls bien ficelés, puis on pose un masque sur le visage, à l'image du mort<sup>38</sup>.

Ledit masque couvre aussi une partie de la poitrine montrant ainsi une image idéalisée du défunt, éternellement jeune et beau. Le plus souvent en bois ou en cartonage, c'est-à-dire, un mélange de couches de plâtre et de tissu de lin, le masque est en or pour les rois. Il n'est pas un élément de décor. Investi d'une fonction magique, il métamorphose le mort en Osiris. C'est aussi le signe qui permet à l'âme de reconnaître son propriétaire lorsqu'il revient de ses promenades hors de la tombe<sup>39</sup>.

L'embaumement de deuxième classe était moins compliqué. On se contentait d'injecter de l'huile de cèdre dans le corps, par l'anus, sans le vider, et on le déposait dans le bain de bitume. A la sortie du bain, on débouchait l'orifice et l'huile de cèdre s'en échappait, emportant les entrailles devenues liquides. La première méthode coûtait un talent d'argent que Wallis BUDGE évalue à 250 livres anglaises. La deuxième, vingt mines, c'est-à-dire soixante livres. Pour une somme minime, on avait la troisième classe à la portée de [presque] toutes les bourses, qui ne comportait que le bain de natron et un rinçage de l'abdomen au *syrmaea* [...]. Les diverses opérations de l'embaumement étaient accompagnées de cérémonies magiques<sup>40</sup>.

Ainsi traité, le cadavre se trouvait identifié par les rites, à celui d'Osiris lui-même, et le défunt recevait dans les formules, privilège inauguré par les rois sous l'Ancien Empire, et étendu progressivement par la suite à tous les défunts, le titre d'Osiris : l'Osiris Un Tel ou encore l'Osiris N. Il ne s'agissait pas là d'une identification résultant d'une doctrine selon laquelle la personnalité du défunt aurait été absorbée par celle du dieu. Rien n'était plus étranger à la pensée égyptienne. Il ne s'agissait, comme toute la littérature funéraire et magique, que d'une identification juridique, le défunt entrant dans les privilèges d'Osiris, et étant garanti souverainement de ce chef contre ses ennemis les plus redoutables, la destruction et les esprits pernicieux<sup>41</sup>.

Où la momification se déroule-t-elle ? Sur la rive des morts. A l'ouest du Nil, en général, à la lisière des cimetières, ou dans le voisinage des temples lorsqu'il s'agit de momifier des animaux sacrés [...]. Avec la relative démocratisation de la momification et surtout le

<sup>36</sup> Etienne DRIOTON, Jacques VANDIER, *L'Égypte : des origines à la conquête d'Alexandre*, Paris, Presses Universitaires de France, 1938, p.101.

<sup>37</sup> Pour une étude sur les formules magiques des rituels funéraires égyptiens, se référer à BARGUET Paul, *Le livre des morts des anciens égyptiens*, Paris, Les éditions du Cerf, 1967, 307 pages.

<sup>38</sup> Voir VERCOUTTER Jean, "*L'Égypte antique, Civilisation, la religion égyptienne*", corpus 6, Désir – Enzymopathies, Paris, Encyclopédia universalis, 1985, p.726.

<sup>39</sup> Voir Florence MARUEJOL, *L'Égypte pour les nuls*, Paris, First Editions, 2006, p.292.

<sup>40</sup> Marcel BRION, *Histoire de l'Égypte*, Paris, Librairie Fayard, 1954, pp.125-127.

<sup>41</sup> Voir Etienne DRIOTON, Jacques VANDIER, *L'Égypte : des origines à la conquête d'Alexandre*, Paris, Presses Universitaires de France, 1938, p.101.

développement de cette pratique sur les animaux, les embaumeurs deviennent beaucoup plus nombreux. C'est dans la Ouabet, c'est-à-dire la « salle pure » que travaillaient les embaumeurs. Un lieu secret, fermé au public et interdit aux forces mauvaises. Il reste peu de traces aujourd'hui de ces officines hormis l'atelier d'embaumement des taureaux Apis, près du temple de Ptah à Memphis, et les vestiges laissés ici et là par les embaumeurs. Les ateliers sont connus par des représentations et par des inscriptions qui donnent même parfois leurs dimensions. Dans la mesure du possible, la Ouabet est située près d'une source d'eau car la nature de ses activités réclame une propreté sans faille et un climat propice au recueillement exigé par la cérémonie<sup>42</sup>.

Les embaumeurs sont des prêtres, parce que momifier un cadavre est une activité religieuse dont dépend la survie du défunt, dans la mesure où elle consiste à le transformer en Osiris, le dieu qui a vaincu la mort. Ils tirent leurs connaissances du dieu Anubis lui-même<sup>43</sup>.

Pendant que le défunt séjourne dans l'atelier des embaumeurs, la famille se lamente aussi bien qu'elle s'active. Elle met à profit les soixante-dix jours que dure la momification pour préparer les funérailles selon les directives laissées par le défunt, car la mort ne prend pas les Egyptiens au dépourvu. C'est un événement auquel ils se préparent le plus tôt possible dès qu'ils ont réussi dans la vie professionnelle. Tombe, équipement funéraire, ils prévoient tout. Même les funérailles idéales figurées sur un mur de leur sépulture. Dans l'hypothèse où l'enterrement n'a pas lieu dans les règles les représentations prendront le relais. Elles répéteront le rituel sans rien omettre. Ainsi, le défunt ne ratera pas le départ de son périple vers l'éternité<sup>44</sup>.

## B- L'enterrement et les rites complémentaires

La croyance fondamentale en la survie des éléments immatériels du mort inspira et développa, non seulement les mesures de préservation du corps, mais aussi l'aménagement de la tombe, les services des offrandes, l'enterrement et son cortège de rites funéraires.

Il faut également mettre à la disposition du mort les moyens de se défendre des dangers qui le guettent dans l'au-delà et risquent de le faire mourir une seconde fois, mort qui serait alors sans recours. Cette protection est assurée par l'ensemble des *Textes funéraires*. Composés d'abord à l'usage exclusif du roi, ils furent progressivement adoptés par les particuliers<sup>45</sup>, suivant un processus que l'on appelle souvent la « démocratisation » des rites funéraires<sup>46</sup>.

Le rite destiné à l'origine à redonner au roi mort la faculté de participer aux offrandes prendra place dans le tombeau des particuliers avec la « démocratisation » des rites royaux à la fin de l'Ancien Empire et pendant le Moyen Empire<sup>47</sup>.

Cependant, il n'y avait pas de résurrection des corps après la mort où à la fin des temps<sup>48</sup> mais le ka, élément immatériel et la force vitale que possède chaque individu, a autant besoin

---

<sup>42</sup> Voir Florence MARUEJOL, *L'Égypte pour les nuls*, Paris, First Editions, 2006, p.285.

<sup>43</sup> Idem, p.284.

<sup>44</sup> Ibidem, p.297.

<sup>45</sup> On entend par « particulier », l'ensemble de la population, à l'exception du roi. En général, les tombes des reines sont considérées comme un monument privé qui se rapproche plus ou moins du type royal selon l'importance et le rôle de celle que l'on présente toujours comme l'épouse ou la mère d'un souverain. Voir Nicolas GRIMAL, *Histoire de l'Égypte ancienne*, Paris, Fayard, 1988, p.159.

<sup>46</sup> Voir VERCOUTTER Jean, "*L'Égypte antique, Civilisation, la religion égyptienne*", corpus 6, Désir – Enzymopathies, Paris, Encyclopédia universalis, 1985, p.727.

<sup>47</sup> Voir Jean-Claude GOYON, *Rituels funéraires de l'ancienne Égypte*, Paris, Les éditions du Cerf, 2004, p.93.

<sup>48</sup> Voir Françoise DUNAND, Christiane ZIVIE-COCHE, *Dieux et Hommes en Égypte, 3000 av. J.-C. -395 apr. J.-C.*, Paris, Armand Colin éditeur, 1991, p.175.



d'un support que de nourriture pour exister ; aussi entreprend-on de bonne heure de lui ménager des substituts au corps qui sont des effigies du défunt<sup>49</sup>.

Le ka et le ba, un autre élément immatériel de la personnalité, « que l'on traduit improprement par "âme" »<sup>50</sup> sur lequel nous reviendrons particulièrement, apparaissent ici dans un rôle assez similaire : ils tiendront compagnie au défunt lors de son repas. En écho à l'idée familière que « manger et boire soudent le corps et l'âme », le repas réunit ici le corps et l'âme, ou plutôt le moi à son ka et à son ba. Cependant, le ka revêt ici une forme défensive dans la mesure où il protège le mort de tout mal<sup>51</sup>.

On le voit, la fourniture d'offrandes au mort est impérative, c'est pourquoi de leur vivant, les Egyptiens s'assurent matériellement de cette fourniture en établissant, soit avec leurs enfants, soit avec le clergé du temple, des contrats qui affectent une partie de leur propriété à l'entretien du culte funéraire<sup>52</sup>.

Toutefois, il faut immédiatement faire une distinction préliminaire, à savoir que ce que l'on peut dire du souverain défunt est très différent de ce qui se dit de ses sujets. Les très larges implications de la mort d'un roi reflètent sa nature et sa situation uniques. La manifestation la plus évidente de cet état de choses est représentée par la nature du tombeau qui, pour le roi, a toujours été différent de celui de ses sujets mais qui, à chaque fois qu'il change, laisse le modèle abandonné à la disposition de ceux-ci. Ainsi, lorsque les tombes creusées dans la roche remplacent les pyramides royales, les nécropoles se peuplent de ce type de monument jusqu'alors interdit aux personnes privées, et l'on pourrait faire d'autres observations similaires à propos des décorations, des textes<sup>53</sup> et des cercueils.

Comme les vêtements, ces derniers sont sensibles à la mode. De leur apparition à la fin de l'époque prédynastique jusqu'à l'époque gréco-romaine, les cercueils et les sarcophages se mettent au goût du temps. Rectangulaires sous l'ancien empire, ils sont simplement décorés d'un motif dit en façade de palais. C'est une représentation qui reproduit le mur extérieur du palais royal. Au Moyen Empire, ils sont toujours rectangulaires. A l'extérieur, ils s'enrichissent de lignes de hiéroglyphes reproduisant la formule d'offrandes et d'une porte qui s'ouvre dans la façade de palais. Celle-ci est dominée par deux yeux Oudjat, puissants signes protecteurs associés au dieu Horus. Placée à la hauteur des yeux, la tête de la momie communique avec son environnement. A l'intérieur, les cercueils se couvrent de textes en hiéroglyphes et de frises d'objets afin de favoriser la renaissance du défunt<sup>54</sup>.

À la fin de cette période, apparaît un nouveau modèle promis à un grand avenir : le cercueil momiforme<sup>55</sup> ou en forme de momie. Généralement en bois, parfois en cartonage (couches de tissus et de plâtre), il adopte l'aspect du corps momifié, pieds serrés, bras non marqués. D'abord sobres, noirs ou en bois doré, et avec des bandes imitant les bandelettes fixant le linceul, les cercueils se couvrent ensuite, de l'extérieur, d'inscriptions et de petits tableaux. Les scènes montrent les divinités de l'au-delà souvent en compagnie du défunt. A l'intérieur, des scènes du même type ou une représentation de Nout, la déesse du ciel, occupe la paroi du

<sup>49</sup> GRIMAL Nicolas, *Histoire de l'Égypte ancienne*, Paris, Fayard, 1988, p.132.

<sup>50</sup> Idem, p.133.

<sup>51</sup> Jan ASSMAN, *Mort et au-delà dans l'Égypte ancienne*, Normandie, Editions du Rocher, 2003, p.157.

<sup>52</sup> Voir Jean VERCOUTTER, *L'Égypte ancienne*, Paris, Presses Universitaires de France, 1973, pp.726-727.

<sup>53</sup> Voir Sergio DONADONI (Dir.), *L'Homme Égyptien*, Paris, Editions du seuil, 1992, p. 311.

<sup>54</sup> Voir Florence MARUEJOL, *L'Égypte pour les nuls*, Paris, First Editions, 2006, p.298.

<sup>55</sup> De forme rectangulaire à l'origine, il devint anthropomorphe vers 1700 avant J.-C. Voir VERCOUTTER Jean, *"L'Égypte antique, Civilisation, la religion égyptienne"*, corpus 6, Désir – Enzymopathies, Paris, Encyclopédia universalis, 1985, p.726.

fond. Rectangulaires ou momiformes, les cercueils sont déposés dans un sarcophage de pierre. Si toutefois leur propriétaire est un privilégié, s'il fait par exemple partie des heureux élus auxquels le pharaon a cédé un bloc rapporté par une expédition qu'il a envoyée aux carrières. La pierre protège les cercueils et la momie des éboulements par exemple, un risque non négligeable dans les caveaux creusés dans la roche<sup>56</sup>.

Les tombeaux devraient également connaître de surprenant développement car les mastabas et cénotaphes royaux des deux premières dynasties ont été abandonnés au profit de la pyramide sous le règne de DJOSER au temps de IMHOTEP ; pyramide à degrés dans un premier temps, qui se commue en forme géométrique parfaite. Les pharaons furent enterrés dans des pyramides jusqu'à la fin du Moyen Empire puis se firent creuser des hypogées profonds à Thèbes pendant le Nouvel Empire et, finalement, protégèrent leurs tombes dans le temenos des temples à la troisième période intermédiaire et durant l'époque tardive. Parallèlement, dès la IV<sup>e</sup> dynastie, l'usage de la pierre remplaçant la brique crue se généralisa pour la construction des tombes des particuliers, regroupées en cimetières autour de la pyramide du pharaon : les nécropoles de Giza en sont l'exemple le plus caractéristique. Ces grandes sépultures à la structure parallélépipédique, appelées des mastabas furent en usage jusqu'au Moyen Empire, tandis que depuis longtemps on creusait également des tombes rupestres au flanc de la montagne libyque, tout au long de la vallée du Nil ; les hypogées d'Assouan appartiennent à des notables de la fin de l'Ancien Empire et du Moyen Empire. C'est à Thèbes que se situe la plus vaste nécropole du Nouvel Empire<sup>57</sup>.

Il est difficile d'interpréter des rites funéraires tels que le démembrement du corps, en usage dans la période prédynastique et qui a duré jusqu'à l'époque romaine, ou le repas sacramentel dont on trouve les traces dans une tombe découverte et étudiée par Sir FLINDERS Petrie. Cette tombe contenait des ossements qui avaient été brisés pour en retirer la moelle. Sir FLINDERS en conclut que, de même que cela se passe parfois dans l'Afrique centrale, on fabrique avec la moelle du défunt une sorte de pâte que mangent les survivants pour s'approprier les vertus et la puissance du disparu<sup>58</sup>.

L'un des aspects les plus inattendus de la crédulité populaire, ce sont les missives aux défunts. En effet, Les Egyptiens attribuaient aux morts une puissance tantôt redoutable, tantôt secourable : ils les rendaient volontiers responsables des épreuves qu'ils enduraient, mais en même temps, ils attendaient d'eux le terme de leurs ennuis. Les lettres qu'ils leurs adressaient forment un curieux mélange de menaces et de supplications. Ils déposaient ces épîtres dans la tombe, en bonne place pour qu'elles ne puissent échapper à l'attention des défunts ; le plus souvent, ils les écrivaient sur des coupes chargées d'offrandes, car ils avaient, ainsi, la certitude que le défunt, en venant prendre les aliments qui lui étaient destinés, lirait en même temps la supplique qu'ils lui adressaient. De telles missives sont évidemment dictées par l'intérêt personnel. Le mort a sans doute une puissance supérieure à celle des vivants, mais il n'en reste pas moins un membre de la famille, et on discute avec lui comme on aurait pu le faire de son vivant<sup>59</sup>.

Une autre méthode entremêle magie et religion. En versant de l'eau sur une statue couverte de dieux et de formules appropriées ; en passant sur les images divines et les textes,

---

<sup>56</sup> Voir Florence MARUEJOL, *L'Égypte pour les nuls*, Paris, First Editions, 2006, pp. 298-299.

<sup>57</sup> Françoise DUNAND, Christiane ZIVIE-COCHE, *Dieux et Hommes en Égypte, 3000 av. J.-C. -395 apr. J.-C.*, Paris, Armand Colin éditeur, 1991, p.178.

<sup>58</sup> Voir Marcel BRION, *Histoire de l'Égypte*, Paris, Librairie Fayard, 1954, p.118.

<sup>59</sup> VANDIER, cité par Arpag MEKHITARIAN, *L'Égypte*, Paris, Bloud & Gay, 1964, p.98.

l'eau s'imprègne de leur puissance, et il suffit alors d'absorber cette eau pour assimiler les textes. Cette pratique pouvait immuniser contre les dangers terrestres (piqûres de scorpions, morsure de serpents) ou surnaturels (hostilité d'un dieu, d'un génie malfaisant, voire d'un revenant)<sup>60</sup>.

Les rituels funéraires se terminaient par le rite de l'ouverture de la bouche qui complétait les opérations de la momification,<sup>61</sup> car après le rituel de l'embaumement, le cadavre va encore être l'objet de toute une suite de rites avant d'être déposé dans la tombe. Remis à la famille par les embaumeurs, il est pleuré rituellement dans la maison par les pleureuses<sup>62</sup>, en majorité professionnelles ; un cortège se forme ensuite, qui emporte sarcophage et mobilier funéraire jusqu'au tombeau. Souvent, il faut traverser le fleuve ou des canaux pour arriver jusqu'au cimetière, le transport se fait alors en barque. Arrivé en bordure du désert, le cercueil est placé sur un traîneau que tirent des vaches<sup>63</sup>.

Autour du cercueil, la procession funéraire s'organise. Chacun trouve sa place dans le cortège qui serpente à travers la nécropole pour gagner la tombe<sup>64</sup>.

Les officiants et comparses, nous apprend Jean-Claude GOYON, appartenaient à deux catégories distinctes : les prêtres et les artisans. En règle générale, pour la catégorie sacerdotale, le premier rôle est dévolu au prêtre-sem ou selem, assisté d'un cérémoniaire ou prêtre lecteur qui repère les formules sur son rouleau de papyrus et les récite. À côté du sem et du cérémoniaire apparaissent sporadiquement des sortes de figurants, à rôle limité<sup>65</sup>.

Il y eut aussi, au cours du temps, des modifications dans l'ordonnement de cette cérémonie qui était publique contrairement à la momification. Néanmoins, le rituel de l'ouverture de la bouche, opération qui fut accomplie d'abord dans « le château de l'or », atelier et officine d'embaumement, et, ultérieurement, devant ou dans la tombe, resta toujours le moment central indispensable des funérailles. Connu depuis le temps du texte des pyramides jusqu'à l'époque romaine, il avait été définitivement codifié au Nouvel Empire. C'est un rituel d'animation, constitué de passes magiques accompagnées de formules rituelles pour rendre la vie à la momie en lui ouvrant la bouche, mais aussi les yeux, le nez et les oreilles. Ainsi, elle pouvait à nouveau parler, respirer, circuler et prendre sa part d'offrandes, donc maintenir ses fonctions vitales<sup>66</sup>.

Une fois le corps embaumé et enfermé dans ses cercueils, puis dans son sarcophage, la magie disposait autour de lui l'arsenal de ses conjurations puissantes. Celles-ci étaient parfois écrites sur les bandelettes de toiles qui enveloppaient le corps, elles recouvraient les parois des cercueils et du sarcophage, les murs de la tombe. Il importait en effet, que le défunt fût armé, surnaturellement, contre les dangers qui l'attendaient dans l'au-delà. Dangers de deux sortes :

<sup>60</sup> Voir VERCOUTTER Jean, *"L'Égypte antique, Civilisation, la religion égyptienne"*, corpus 6, Désir – Enzymopathies, Paris, Encyclopédia universalis, 1985, p.728.

<sup>61</sup> Voir Etienne DRIOTON, Jacques VANDIER, *L'Égypte : des origines à la conquête d'Alexandre*, Paris, Presses Universitaires de France, 1938, p.102.

<sup>62</sup> Pour une littérature funéraire approfondie sur les pleureuses en Égypte ancienne, on consultera avec intérêt Marcelle WERBROUCK, *Les pleureuses dans l'Égypte ancienne*, Bruxelles, Editions de la Fondation égyptologique reine Elisabeth, 1938, 165 pages.

<sup>63</sup> Voir VERCOUTTER Jean, *"L'Égypte antique, Civilisation, la religion égyptienne"*, corpus 6, Désir – Enzymopathies, Paris, Encyclopédia universalis, 1985, p.726.

<sup>64</sup> Voir Florence MARUEJOL, *L'Égypte pour les nuls*, Paris, First Editions, 2006, p.299.

<sup>65</sup> Voir Jean-Claude GOYON, *Rituels funéraires de l'ancienne Égypte*, Paris, Les éditions du Cerf, 2004, pp.96-97.

<sup>66</sup> Françoise DUNAND, Christiane ZIVIE-COCHE, *Dieux et Hommes en Égypte, 3000 av. J.-C. -395 apr. J.-C.*, Paris, Armand Colin éditeur, 1991, p.177.

il y avait lieu de craindre l'attaque des démons, des génies mauvais et/ou des fantômes désincarnés qui tenteraient de s'emparer de son corps pour l'habiter ; il fallait affronter aussi le jugement des morts, au cours duquel le défunt était appelé à se justifier<sup>67</sup>.

Au cours de la cérémonie d'enterrement, un bœuf est immolé, puis la femme du défunt prononce l'adieu au mort. Le cercueil<sup>68</sup> est descendu dans le caveau avec tout le mobilier funéraire. Désormais, le mort va vivre à jamais dans la tombe, mais son premier devoir est de réunir, dans la chapelle qui précède ou surmonte le caveau où il repose, les assistants qui ont participé à la cérémonie : il leur offre un banquet qu'il préside en effigie<sup>69</sup>.

En Egypte, comme dans toutes les sociétés primitives, le sacrifice rituel des femmes, des esclaves, des animaux a été en usage. Ces massacres de masse dont les tombes royales d'Ur, découvertes par WOOLEY, ont révélé un saisissant spectacle dont le Professeur ABSALON trouvait un exemple en Moravie dans une immense sépulture collective datant de l'âge de bronze. Ils ont également eu lieu en Egypte. Par un juste sentiment d'humanité, et peut-être aussi par esprit d'économie, on a renoncé à ces sacrifices et l'on s'est contenté de remplacer les êtres réels par leurs images, puisque la magie avait le pouvoir de donner aux images les mêmes propriétés que possédaient les corps vivants<sup>70</sup>.

A la différence de la terre ici-bas, l'au-delà s'est divisé en ciel et monde souterrain. Le mort est présent dans ces deux espaces de l'au-delà sous forme de son ba, et de son cadavre<sup>71</sup>.

La longue préparation au voyage de l'au-delà s'achève, les humains ont fait leur possible. Aux dieux maintenant d'agir<sup>72</sup>.

## II- LA QUETE DU PARADIS D'OSIRIS

Au terme de son jugement devant le tribunal divin (A), le mort accèdera au paradis d'Osiris, s'il obtient une sentence favorable (B).

---

<sup>67</sup> Voir Marcel BRION, *Histoire de l'Egypte*, Paris, Librairie Fayard, 1954, p.128.

<sup>68</sup> L'usage voulait, dans l'Egypte ancienne, qu'avant de fermer le cercueil, le cérémoniaire, au dernier temps de la cérémonie des funérailles, déposât auprès de la momie un papyrus aux formules prophylactiques. Voir Jean-Claude GOYON, *Rituels funéraires de l'ancienne Egypte*, Paris, Les éditions du Cerf, 2004, p.189.

<sup>69</sup> Voir VERCOUTTER Jean, "*L'Egypte antique, Civilisation, la religion égyptienne*", corpus 6, Désir – Enzymopathies, Paris, Encyclopédia universalis, 1985, p.726.

<sup>70</sup> Voir Marcel BRION, *Histoire de l'Egypte*, Paris, Librairie Fayard, 1954, p.122.

<sup>71</sup> Voir ZABKAR, cité par Jean ASSMAN, *Mort et au-delà dans l'Egypte ancienne*, Normandie, Editions du Rocher, 2003, p.146.

<sup>72</sup> Jean-Claude GOYON, *Rituels funéraires de l'ancienne Egypte*, Paris, Les éditions du Cerf, 2004, p. 280.

## A- Le jugement des morts devant le tribunal divin

De tout ce qui précède, il ressort nettement que les anciens Egyptiens avaient foi en l'immortalité. Mais, quand ils représentent le mort dans l'au-delà, devant le tribunal divin, pensent-ils vraiment que l'être humain renaîtra en chair et en os pour subir le jugement ? N'est-ce pas plutôt à son aspect spirituel qu'ils font allusion ? Avant de nous prononcer sur la question du jugement des morts devant le tribunal divin, qui, pour notre analyse, est d'une importance capitale, il nous faut cerner la complexité de la religion funéraire égyptienne résultant de leur conception de la personnalité humaine.

Cette précision est nécessaire, dans la mesure où ledit jugement se matérialise par le « pèsement des actions »<sup>73</sup>, selon certains auteurs ; par « la pesée de l'âme »<sup>74</sup> pour d'autres ; par celle du « cœur »<sup>75</sup>, selon d'autres encore. Enfin, « tandis que le cœur est pesé dans la balance, le ba de l'homme se dresse en témoin »<sup>76</sup>, affirme Jan ASSMANN. C'est cette dernière thèse qui nous sied, parce que l'accès de l'âme au paradis ou en enfer dépend du résultat de la pesée du cœur.

Un problème de terminologie, qui va bien au-delà d'une simple question de vocabulaire, se pose<sup>77</sup>, car il nous faut expliquer ce que les Egyptiens entendent par l'expression « pesée du cœur » et le terme « âme ».

Nous avons déjà fait remarquer que le mort est aussi bien dans le monde souterrain qu'au ciel à travers son cadavre et son ba, que nous traduisons approximativement par « âme ». Le cadavre ne peut donc franchir le seuil de la tombe pour comparaître devant le tribunal divin.

Que faut-il donc entendre par la « pesée du cœur » ?

La réponse à cette question nécessite un examen du jugement des morts devant le tribunal divin.

Quid du principe immatériel de la personnalité, « que nous traduisons, faute de mieux, par l'âme »<sup>78</sup> ?

En fait de principe spirituel, la croyance à une pluralité d'âmes est tellement ancrée dans l'esprit des Egyptiens que, lors de la pénétration du christianisme, ils ne trouveront pas de mot dans leur langue pour traduire le concept de l'âme selon la nouvelle religion. Ils devront emprunter un mot grec pour le désigner, aucun des principes spirituels qu'ils connaissaient ne pouvant convenir. Nous éprouvons d'ailleurs, au sens inverse, la même difficulté à cerner la signification réelle des diverses entités qui composent la personnalité égyptienne<sup>79</sup>.

Qu'est-ce donc la personnalité humaine, pour l'Egyptien ?

Aucune question n'est aussi discutée que celle-là, affirme Marcel BRION, et il faudrait un volume rien que pour exposer les éléments de la controverse. Les croyances égyptiennes sur ce sujet paraissent assez confuses et surtout difficiles à interpréter. Il faudrait être un Egyptien d'autrefois pour savoir ce que ces contemporains pensaient et de quelle manière ils avaient résolu les plus hauts problèmes métaphysiques. La traduction des textes, elle aussi, donne

---

<sup>73</sup> Pierre MONTET, *La Vie quotidienne en Egypte au temps de Ramsès*, Paris, Hachette, 1946, p.401.

<sup>74</sup> Voir Marcel BRION, *Histoire de l'Egypte*, Paris, Librairie Fayard, 1954, p.128.

<sup>75</sup> Voir A. ERMAN, H. RANKE, *La civilisation égyptienne*, Paris, Payot, 1980, p.390.

<sup>76</sup> Jan ASSMANN, MAÂT, *L'Egypte pharaonique et l'idée de justice sociale*, Paris, MdV Editeur, 2010, p.80.

<sup>77</sup> Françoise DUNAND, Christiane ZIVIE-COCHE, *Dieux et Hommes en Egypte, 3000 av. J.-C. -395 apr. J.-C.*, Paris, Armand Colin éditeur, 1991, p.114.

<sup>78</sup> BARGUET Paul, *Le livre des morts des anciens égyptiens*, Paris, Les éditions du Cerf, 1967, pp.16-17.

<sup>79</sup> Voir VERCOUTTER Jean, "L'Egypte antique, Civilisation, la religion égyptienne", corpus 6, Désir – Enzymopathies, Paris, Encyclopédia universalis, 1985, pp.725-726.

naissance à bien des erreurs, d'autant plus qu'ils sont rares et qu'on ne peut alors les contrôler ou les recouper les uns par les autres. Les Egyptiens, enfin, ne se sont jamais expliqués de façon claire et objective sur ces questions qu'on supposait connues de tous, et leur goût du secret les empêchait d'en révéler les mystères aux voyageurs grecs qui auraient pu les interpréter pour nous. S'ils les admettaient comme initiés à leurs mystères, la loi du secret, dans ce cas, leur fermait la bouche. HERODOTE et APULEE qui ont été des « initiés », ne nous disent rien des problèmes majeurs, ou ne font que des allusions énigmatiques, donc imprécises<sup>80</sup>.

Nous admirons la pondération de Marcel BRION parce qu'il y a presque autant d'auteurs que de théories relatives à la composition du corps humain, pour l'Egyptien, même s'ils se rejoignent sur certains points.

Tout comme lui, Arpag MEKHITARIAN pense que « le Ba paraît s'apparenter à notre conception de l'âme », mais contrairement à Marcel BRION qui dénombre « sept corps » composés aussi bien des principes matériels qu'immatériels, lui, distingue, en plus d'un seul « corps matériel », des « éléments immatériels » composés du Ba dont nous avons déjà parlé, de l'Akh et du Ka. L'Akh serait, selon lui, « la parcelle du divin qu'il y a en l'homme et vers quoi celui revient après la mort ». Le Ka, ajoute-t-il, « est plus complexe : il est tout à la fois un reflet du corps, son "double", selon MASPERO, un génie protecteur qui naît avec l'homme et ne le quitte jamais, même après la mort, le destin individuel de l'homme et sa force vitale. C'est un principe spirituel mais qui ne peut se détacher du corps ; celui-ci mort, il lui faudra un nouveau support, qui sera la statue du défunt, son « corps d'éternité »<sup>81</sup>.

En résumé, nous pouvons dire que le corps n'est que l'un des éléments composant l'homme, un élément visible, matériel comme le nom et l'ombre qui constituent aussi la personnalité humaine. Ka, Ba et Akh sont les trois éléments qui assurent la survie du mort, trois éléments qui fusionnent dans le corps. Ils ont donc besoin de lui pour exister. C'est une bonne raison de conserver le cadavre, de lui rendre un aspect humain pour faciliter son identification par les composantes immatérielles<sup>82</sup> dans le cadre de la survie mais son accès à l'immortalité est tributaire de l'issue de jugement des morts.

Après l'éclairage terminologique des composantes de la personnalité humaine, il nous faut à présent, cerner les deux formes de jugement des morts, à savoir : le jugement après la mort (jugement terrestre) qui, avec l'évolution de la religion osirienne perdra sa valeur au profit du jugement devant le tribunal d'Osiris, également appelé jugement céleste ou divin.

Il ne faut surtout pas perdre de vue qu'en ce qui concerne le jugement céleste, à travers l'expression « jugement du cœur », nous pouvons entendre par le terme « cœur », « organe de la volonté »<sup>83</sup>, « conscience »<sup>84</sup> ou « le siège de l'intelligence »<sup>85</sup> par opposition au « cœur physique, Hati »<sup>86</sup>.

Dans tous les cas de figure, il ne s'agit pas du cœur physique, composante matérielle de l'être humain.

Pour revenir sur le jugement céleste proprement dit, « on se tromperait beaucoup si l'on croyait que les Egyptiens envisageaient avec plaisir de quitter la terre des vivants, car une

<sup>80</sup> Voir Marcel BRION, *Histoire de l'Egypte*, Paris, Librairie Fayard, 1954, p.119.

<sup>81</sup> Voir Arpag MEKHITARIAN, *L'Egypte*, Paris, Bloud & Gay, 1964, p.42.

<sup>82</sup> Voir Florence MARUEJOL, *L'Egypte pour les nuls*, Paris, First Editions, 2006, p.283.

<sup>83</sup> Marcel BRION, *Histoire de l'Egypte*, Paris, Librairie Fayard, 1954, p.100.

<sup>84</sup> BARGUET Paul, *Le livre des morts des anciens égyptiens*, Paris, Les éditions du Cerf, 1967, p.100.

<sup>85</sup> Arpag MEKHITARIAN, *L'Egypte*, Paris, Bloud & Gay, 1964, pp.37-38.

<sup>86</sup> Voir Marcel BRION, *Histoire de l'Egypte*, Paris, Librairie Fayard, 1954, p.100.

épreuve redoutable attendait tous les défunts à leur entrée dans l'Autre Monde »<sup>87</sup>. C'était la pesée du cœur en présence de l'âme.

Osiris avait été le premier Maa kherou, c'est-à-dire, juste de voix ou justifié. Quand son épouse dévouée lui avait rendu l'intégrité et la vie, il avait poursuivi son meurtrier Seth devant le tribunal divin présidé par le dieu Râ, également connu sous le nom de Rê, et il l'avait fait condamner<sup>88</sup> mais, dès la XVIII<sup>e</sup> dynastie, Osiris est considéré comme le successeur de Rê, celui qui occupe son trône<sup>89</sup>.

L'image du jugement des morts au tribunal d'Osiris qu'on donne les Egyptiens est largement connue. C'est la pesée du cœur, parfois appelée à tort psychostasie, devant le tribunal des quarante-deux dieux, présidé soit par Osiris, soit par Rê<sup>90</sup>, en présence de Thot, le scribe divin et greffier qui en consigne le résultat<sup>91</sup>.

Toutes sortes de génies terribles sont au service d'Osiris, ils gardent ses portes ou siègent en qualité de juges dans sa grande salle de justice. Dans cette salle des deux déesses de la justice, Isis et Nephthys<sup>92</sup>, sont accroupies, au côté du roi des morts, quarante-deux figures de génies étranges, ayant des têtes de serpent, de faucon, de vautour, de bélier, et chacune tenant en main un couteau. C'est devant elles, devant Mangeur de sang, Grande enjambée, Mangeur d'ombres, Visage retourné, Œil de flamme, Briseur d'os, Souffle de flamme, Jambe de feu, Dents blanches, et devant d'autres encore aux noms aussi effroyables, que le mort doit comparaître et confesser son innocence<sup>93</sup>.

Il a été introduit par Anubis psychopompe, car il s'agit d'un rite de passage et d'intronisation pour entrer dans le domaine immortel d'Osiris. Son cœur qui doit représenter la pureté de ses actes est pesé contre la déesse Maât, ou son symbole, la plume<sup>94</sup>.

Invité à avouer ses fautes, il devrait faire cette confession négative, dont le *Livre des Morts* lui souffle les répliques, dans laquelle il se déclare pur de tout péché ; sans quoi il sera dévoré par des monstres mangeurs d'hommes dont les « miniatures » du Papyrus d'Ani retracent l'effrayante image. Il devra ensuite se présenter devant les différentes portes, se faire reconnaître des gardiens, et accepter par eux ; il devra repousser avec des charmes efficaces les ennemis qu'il rencontrera sur sa route. Chaque étape de ce long voyage à travers le monde des morts est minutieusement énumérée, et si le mort a la prudence de suivre exactement les prescriptions de son « guide », il arrivera au but sans encombre, ayant franchi les obstacles, évité les pièges, dispersé les démons et les goules. A cet égard, on notera une curieuse parenté entre le *Livre des Morts* Egyptiens et Bardö-Tödöl, qui joue le même rôle au Tibet, d'une façon beaucoup plus impressionnante et terrible, en avertissant le voyageur de tous les spectacles hideux, redoutables et fantastiques qu'il apercevra sur sa route. Pour rassurer le voyageur, le

---

<sup>87</sup> Pierre MONTET, *La Vie quotidienne en Egypte au temps de Ramsès*, Paris, Hachette, 1946, pp.401-402.

<sup>88</sup> Idem, pp.407-408.

<sup>89</sup> Voir BARGUET Paul, *Le livre des morts des anciens égyptiens*, Paris, Les éditions du Cerf, 1967, p.21.

<sup>90</sup> Si Rê et Osiris ont, dans le *Livre des Morts*, une importance égale, c'est que tous deux sont effectivement « maîtres de Maât », c'est-à-dire incarnent tout ce qui est droit, l'ordre en soi. L'idéal de pureté dont se réclame le mort, avait son modèle dans ces deux divinités [...] se sont harmonisées dans le *Livre des Morts*, au point de n'être plus chacune qu'un reflet de l'autre.

<sup>91</sup> Voir Françoise DUNAND, Christiane ZIVIE-COCHE, *Dieux et Hommes en Egypte, 3000 av. J.-C. -395 apr. J.-C.*, Paris, Armand Colin éditeur, 1991, p.186.

<sup>92</sup> Ce sont « les deux Maât », selon Paul BARGUET in *Le livre des morts des anciens égyptiens*, Paris, Les éditions du Cerf, 1967, p.100.

<sup>93</sup> A. ERMAN, H. RANKE, *La civilisation égyptienne*, Paris, Payot, 1980, p.389.

<sup>94</sup> Voir Françoise DUNAND, Christiane ZIVIE-COCHE, *Dieux et Hommes en Egypte, 3000 av. J.-C. -395 apr. J.-C.*, Paris, Armand Colin éditeur, 1991, p.186.

Bardö-Tödöl l'avertit que ces spectacles atroces et macabres, qui constituent certainement le sommet de l'horrible, sont des illusions et que si son cœur reste ferme, il n'a rien à craindre de ces prestiges illusoire. Au contraire, les dangers que court l'Égyptien dans l'au-delà sont très réels, selon la tendance réaliste qui s'attache à tous les concepts égyptiens, et s'il n'y prend pas garde, il périra en route. Protégé par Osiris, escorté par le dieu psychopompe, Anubis, à tête de chacal, le mort qui a respecté toutes les prescriptions peut se considérer comme sauvé. Le salut pour lui dépend autant du formalisme étroit que de la pureté de cœur affirmée par lui devant ses juges ; l'éternité n'appartient qu'à celui qui s'en est montré digne, et qui l'a préparé par des procédés pratiques et magiques qui garantissent la survie. Grâce à eux, le mort devient le « siège de tous les dieux » et lui-même un dieu tout-puissant<sup>95</sup>.

Dans l'hypothèse où le jugement est défavorable au défunt, c'est-à-dire que les deux plateaux de la balance ne sont pas équilibrés, la « grande dévoreuse », monstre hybride, le met en pièces<sup>96</sup>. Elle l'avale « tout cru. Ainsi, tous ses espoirs de survie » et d'immortalité « disparaissent sous les crocs du monstre. S'il est riche, Osiris distribue ses biens aux pauvres. Justice est faite ! »<sup>97</sup>.

Contrairement à la thèse de la tendance réaliste, certains auteurs minimisent la portée du jugement du tribunal d'Osiris au profit du jugement terrestre.

Selon Paul BARGUET, le jugement divin est « de pure forme ». Écoutons-le à ce sujet :

« Le mort s'y présente alors qu'il est déjà un glorifié, qui a été jugé digne de prendre place dans la barque solaire et de s'identifier à Rê, de sorte que son passage devant le tribunal est de pure forme. Il convient donc d'éclairer un point important : quand le mort a-t-il été effectivement reconnu juste et déclaré digne des honneurs funèbres et de la glorification finale ? Ce ne peut être, évidemment, qu'avant sa mise au tombeau. Or, le *Livre des morts* fait allusion à ce jugement antérieur, terrestre : les rubriques des chapitres 64 et 148 déclarent, en effet que celui qui en connaît les formules est "déclaré juste sur terre et dans l'empire des morts" ; d'autre part, le chapitre I précise que le mort a quitté la terre (litt. : " je suis parti d'ici") « sans qu'on ait trouvé de faute en moi, la balance a été (trouvée) vide d'actes répréhensibles de ma part. Nous croyons donc qu'il faut prendre en considération un texte célèbre de DIODORE de Sicile, qui fait état de ce jugement terrestre en ces termes :

« Le corps prêt d'être enseveli, la famille annonce le jour de l'enterrement au juges et aux parents, sans en oublier les amis, et proclame, en donnant le nom du mort, qu'il va traverser l'eau. Alors, les juges étant arrivés, au nombre de quarante-deux, et siégeant dans un hémicycle préparé de l'autre côté de l'eau, un bateau est mis à l'eau. Le bateau ayant été mis à l'eau, avant que le sarcophage y soit déposé, la loi autorise qui le veut à formuler une accusation ; si donc quelqu'un s'avance, blâme le mort et montre qu'il a mal agi pendant sa vie, les juges rendent leur sentence, et le cadavre est privé de la sépulture habituelle ; mais si l'accusateur semble formuler une accusation calomnieuse, il encourt une lourde pénalisation. Si au contraire, aucun accusateur ne se présente, ou si, s'étant présenté, il est reconnu comme un calomniateur, alors les parents cessent leur deuil et font l'éloge du mort »<sup>98</sup>.

<sup>95</sup> Voir Marcel BRION, *Histoire de l'Égypte*, Paris, Librairie Fayard, 1954, pp.129-130.

<sup>96</sup> Voir VERCOUTTER Jean, "*L'Égypte antique, Civilisation, la religion égyptienne*", corpus 6, Désir – Enzymopathies, Paris, Encyclopédia universalis, 1985, p.728.

<sup>97</sup> Voir Florence MARUEJOL, *L'Égypte pour les nuls*, Paris, First Editions, 2006, p.305.

<sup>98</sup> DIODORE de Sicile, cité par Paul BARGUET, in *Le livre des morts des anciens égyptiens*, Paris, Les éditions du Cerf, 1967, pp.100-101.



Mais avant, il soutient au sujet du mort que : « ce qui importait pour lui, croyons-nous, c'était d'être jugé en toute équité : connaissant le pouvoir de la magie défensive, il redoutait l'autre, la maléfique, la magie noire. Si dans la grande scène du jugement [...], les deux plateaux de la balance, l'un portant le cœur (sa conscience), l'autre portant Maât ou son symbole, sont placés au même niveau, c'est non seulement pour imposer, par la force magique, un jugement favorable, c'est aussi pour être à l'abri d'une perfidie possible d'un ennemi qui fausserait la balance »<sup>99</sup>. Sa position repose sur trois idées centrales, à savoir : la puissance magique des formules du *Livre des Morts*, la valeur du jugement terrestre et l'équité du jugement du tribunal d'Osiris.

Pour Arpag MEKHITARIAN, « la Dévorante des Enfers espérait vainement qu'on lui livrerait le cœur du trépassé » pourtant celui-ci est « nécessairement proclamé "juste de voix" » à l'issue du jugement céleste. « En fait, dit-il, si le défunt était ainsi justifié, c'est parce qu'en pénétrant dans la salle du jugement, il avait adressé à Osiris une requête protestant de son innocence. C'est le fameux chapitre 125 du *Livre des Morts* que les égyptologues appellent généralement la confession négative. Cette « confession », après avoir été récitée devant le Juge suprême, l'était ensuite, avec quelques variantes, devant chacun des quarante-deux dieux du tribunal d'Osiris. [...] Bien que stéréotypée, elle acquiert à nos yeux, une valeur morale même si, aux yeux des Anciens, elle avait davantage un effet magique »<sup>100</sup>.

En ce qui concerne les idées-forces relatives au pouvoir magique des formules du *Livre des Morts*, nous soutenons qu'on peut penser que le défunt compte obtenir son acquittement autant par la puissance magique des formules qu'il connaît que par la probité de sa vie terrestre. Il est cependant remarquable que dès le II<sup>e</sup> millénaire avant J.-C., un idéal de bonté et d'équité ait pu être proposé à l'homme. Cet idéal se retrouve encore dans les textes de basse époque. PETOSORIS, au IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C., déclare dans son tombeau : « si je suis parvenu ici, à la ville d'éternité, c'est que j'ai fait le bien sur terre, et que mon cœur s'est complu sur le chemin de Dieu depuis mon enfance jusqu'à ce jour. J'ai pratiqué la justice, j'ai détesté l'iniquité »<sup>101</sup>.

PETOSORIS parvient à la ville d'éternité parce qu'il s'est conformé aux prescriptions de Maât sur terre, encore faut-il franchir toutes les étapes du jugement céleste afin d'échapper à la Dévorante des Enfers, contrairement à la position de Arpag MEKHITARIAN qui pense que le défunt est « nécessairement proclamé "juste de voix" » devant le tribunal d'Osiris.

En réponse à l'argument de Paul BARGUET, tendant à minimiser la portée du jugement céleste, nous concédons que ce jugement est apparu tardivement, mais cela n'enlève rien à sa valeur, car « l'Égyptien veut que la vie continue dans l'au-delà telle qu'elle est ici-bas, et qu'elle soit éternelle, cette fois. Sa vie terrestre lui apparaît alors comme une sorte de noviciat au cours duquel il lui importe de préparer cette éternité bienheureuse à laquelle il aspire. Il s'agit moins de la mériter au terme du jugement des morts, que de se l'assurer matériellement. L'idée du mérite semble assez tardive et dériver probablement d'influences asiatiques, syriennes ou juives. Pour l'Égyptien primitif, l'immortalité est promise à celui qui aura pris les précautions nécessaires, pratiquement et surnaturellement (par des opérations magiques), pour se la procurer »<sup>102</sup>.

<sup>99</sup> BARGUET Paul, *Le livre des morts des anciens égyptiens*, Paris, Les éditions du Cerf, 1967, p.100.

<sup>100</sup> Arpag MEKHITARIAN, *L'Égypte*, Paris, Bloud & Gay, 1964, pp.38-39.

<sup>101</sup> Voir VERCOUTTER Jean, "*L'Égypte antique, Civilisation, la religion égyptienne*", corpus 6, Désir – Enzymopathies, Paris, Encyclopédia universalis, 1985, p.729.

<sup>102</sup> Voir Marcel BRION, *Histoire de l'Égypte*, Paris, Librairie Fayard, 1954, pp.117-118.

Par contre, le passage de DIODORE de Sicile que Paul BARGUET cite pour corroborer son assertion tendant à maximiser la valeur du jugement terrestre au détriment du jugement céleste est réfutable dans la mesure où « l'homme, ayant ainsi répondu de ses actes devant ses congénères, survit dans la condition d'Imackh<sup>103</sup> auprès d'eux et des dieux. Toutefois, il va rechercher un autre état, non pas simplement la survie mais l'immortalité. Pour cela, il lui faudra passer par un jugement de ses actions devant une instance divine qui siège dans l'au-delà »<sup>104</sup>.

Quant à la question de l'équité du jugement des morts devant le tribunal divin, les arguments de Paul BARGUET sont contradictoires et suffisent à démontrer que le ce jugement est loin d'être formel.

En effet, soutenir que le jugement du mort devant le tribunal d'Osiris est de pure forme sous-entend que la sentence dudit tribunal ne produit aucun effet à l'égard du défunt et que sa destinée dépend plutôt de la sentence du tribunal terrestre.

Pourquoi le mort voudrait-il donc un jugement divin équitable s'il ne court aucun risque ou si la sentence dudit tribunal n'a aucune portée ?

Par ailleurs, pourquoi Paul BARGUET affirme-t-il que le mort craint que la magie noire ou un ennemi<sup>105</sup> soit susceptible de changer la sentence du jugement céleste ?

Ces craintes suffisent à prouver que le jugement du mort devant le tribunal divin produit des effets à son égard, car il sait que son accès au « paradis des Egyptiens »<sup>106</sup> en est tributaire.

Si l'on s'en tient à cela, on ne peut pas soutenir que le jugement céleste est purement formel d'autant plus que la destinée du défunt en dépend.

L'assertion Paul BARGUET selon laquelle le jugement du mort devant le tribunal d'Osiris est « purement formel »<sup>107</sup> continue de nous tarauder l'esprit. Pourtant, parlant de « magie et morale du jugement » des morts, il affirme que « le sentiment de la pureté, de la droiture, ainsi que le respect et la crainte de son dieu, étaient, en effet, très grands chez l'Egyptien, comme il ressort de nombreux textes, et il n'a jamais pensé pouvoir tromper, par des artifices, une divinité qui, comme Rê ou Osiris, incarnait la justice et la vérité »<sup>108</sup>. Il appert que pour les Egyptiens, le jugement céleste était substantiel.

La fragilité de son argumentation repose principalement sur le fait qu'il ne semble pas prendre en compte les changements intervenus dans la religion funéraire égyptienne, car il ne faut pas perdre de vue qu'un « conflit se produisit entre les croyances funéraires au début de la V<sup>e</sup> dynastie mais il fut vite résolu dans un esprit de syncrétisme et la croyance solaire relative aux destinées royales ne fit pratiquement que se juxtaposer à l'antique croyance osirienne »<sup>109</sup>.

Nous rappelons que la religion funéraire égyptienne évolue au cours des siècles, sans que jamais les croyances nouvelles oblitèrent complètement les croyances anciennes<sup>110</sup>.

---

<sup>103</sup> Imack est un être mortel, survivant dans la tombe. Sachant qu'il n'y avait pas de résurrection des corps après la mort, ou à la fin des temps, nous savons qu'il s'agit de la survie du mort à travers ses principes ou éléments immatériels.

<sup>104</sup> Françoise DUNAND, Christiane ZIVIE-COCHE, *Dieux et Hommes en Egypte, 3000 av. J.-C. -395 apr. J.-C.*, Paris, Armand Colin éditeur, 1991, p.186.

<sup>105</sup> BARGUET Paul, *Le livre des morts des anciens égyptiens*, Paris, Les éditions du Cerf, 1967, p.19.

<sup>106</sup> Nous empruntons cette expression au site suivant : <https://www.egyptos.net> [en ligne], (consulté le 25 mars 2021).

<sup>107</sup> Idem

<sup>108</sup> Ibidem

<sup>109</sup> Etienne DRIOTON, Jacques VANDIER, *L'Egypte : des origines à la conquête d'Alexandre*, Paris, Presses Universitaires de France, 1938, pp.96-97.

<sup>110</sup> Voir Supra p.6.

La nécessité de pratiquer la justice sur terre, pour mériter l'immortalité, s'affirme au Nouvel Empire lorsque dans le *Livre des Morts*, apparaît le « jugement du cœur » du défunt.

Le jugement après la mort est déjà connu dans les *Textes des pyramides*, où le roi mort est soumis à un interrogatoire avant d'être admis à rejoindre son père Rê. Mais, l'intégrité alors exigée au roi est plus physique que morale. Avec le développement de la religion osirienne, c'est la fidélité à un idéal de justice qui va être exigée. Cela se résume dans ce que l'on appelle la « confession négative », mais qui mérite le titre de « déclaration d'innocence », où l'on relève des phrases comme : « Je n'ai pas commis d'iniquité contre les hommes, ou « Je n'ai pas fait de mal », « Je n'ai pas porté la main sur l'homme de petite condition », ou, de façon plus générale : « Je n'ai pas affamé, je n'ai pas fait pleurer, je n'ai pas tué ». Ces phrases sont prononcées par le mort dans la « salle des deux justices » devant le tribunal d'Osiris<sup>111</sup>.

On a souvent qualifié ce texte de confession négative, appellation à laquelle il vaudrait mieux renoncer, car elle est trop empreinte d'une conception chrétienne de la faute. Ici, il ne s'agit nullement d'avouer, pécheur repentant, tout le mal perpétré afin d'en être pardonné, mais de déclarer avec l'assurance de l'innocent que la liste, désormais codifiée et conçue comme exhaustive, des péchés contre la Maât, n'a pas été commise par lui. A cet égard, la religion égyptienne n'est pas une religion de salut ; mais les prières traduisant la dévotion d'un vivant pour un dieu peuvent, elles, être l'occasion d'avouer ses fautes et d'obtenir le pardon dans un contexte qui est éloigné de la mort et de la survie. Dès lors l'homme se trouve purifié, « justifié », ou encore, il est « juste de voix », comme l'affirme l'épithète tellement banalisée qui accompagne toujours le nom du mort ; il peut entrer dans le royaume de l'Occident<sup>112</sup> ou royaume des morts.

La notion de Maât s'est élargie, si le mal accompli contre elle n'est pas puni déjà sur terre, il le sera du moins dans l'au-delà. A la fin du Nouvel Empire, BEKI, directeur des greniers du pharaon, proclame son adhésion à la doctrine de Maât, dont il fut rétribué avant et après sa mort :

« Je fus un homme droit et juste, exempt de déloyauté, qui a placé Dieu dans son cœur, instruit de sa puissance. Je suis arrivé à cette cité d'éternité après avoir fait le bien sur terre. On n'a pas eu à me faire de reproche. Je me réjouis de dire Maât, car je sais qu'elle est utile pour qui la pratique sur terre de la naissance au trépas et que c'est une défense solide pour qui l'a dit, en ce jour où il parvient au tribunal qui juge le misérable et découvre le caractère, punit le coupable et décapite son âme. J'existe comme un être irréprochable sans accusateur et sans qu'il y ait un péché de ma part devant eux, de façon que je sorte de là triomphant, en tant que loué au milieu des Imakhou<sup>113</sup> qui sont passés à leur ka, c'est-à-dire, qui sont morts »<sup>114</sup>.

On le voit : l'idée du jugement des morts traduit une nouvelle image que l'on se fait de l'Homme, une nouvelle conception anthropologique et même politique. En effet, l'Homme guidé par son cœur qui sera pesé sur la balance n'est plus dépendant pour l'agir de l'initiative et des ordres du roi (à qui incombait jadis la responsabilité), mais il reçoit désormais des ordres

---

<sup>111</sup> VERCOUTTER Jean, "L'Égypte antique, Civilisation, la religion égyptienne", corpus 6, Désir – Enzymopathies, Paris, Encyclopédia universalis, 1985, p.728.

<sup>112</sup> Françoise DUNAND, Christiane ZIVIE-COCHE, *Dieux et Hommes en Égypte, 3000 av. J.-C. -395 apr. J.-C.*, Paris, Armand Colin éditeur, 1991, pp.186-187.

<sup>113</sup> C'est le pluriel de Imack

<sup>114</sup> Voir Jean ASSMAN, cité par Françoise DUNAND, Christiane ZIVIE-COCHE, *Dieux et Hommes en Égypte, 3000 av. J.-C. – 395 apr. J.-C.*, Paris, Armand Colin éditeur, 1991, p.187.

de son propre cœur qui se charge donc de la responsabilité. C'est un Homme dirigé par lui-même, à l'opposé de l'Homme de l'Ancien Empire qui était dirigé par une autorité extérieure<sup>115</sup>.

Le parcours de l'âme se termine dans les champs d'Ialou, en compagnie des dieux, s'il parvient à franchir les obstacles du jugement des morts.

## **B- Le paradis d'Osiris, apanage des âmes justes**

Il est certain que dès l'époque la plus reculée, les Egyptiens étaient fermement convaincus que l'homme, après la mort, continue de vivre ; mais ils ne se faisaient pas une idée claire de la nature de cette existence ni de l'endroit où elle se déroulait. Les uns ont pensé, et cette idée, à l'époque primitive, s'appliquait surtout au roi, que le mort devait trouver sa place dans le ciel parmi les étoiles ; d'autres, qu'il perchait sur les arbres parmi les oiseaux ; d'autres encore, qu'il devait résider en réalité à l'endroit même où ses ossements reposaient en terre. D'autres fois, l'on s'est imaginé que tout son plaisir devait consister à apparaître d'abord sous telle forme, ensuite sous telle autre, un jour comme un héron, le lendemain comme un scarabée, le surlendemain, comme une fleur de lotus sur l'eau. Parfois aussi, il habite le monde souterrain que le dieu solaire parcourt dans sa barque pendant la nuit, et il se promène, en compagnie de ceux qui l'ont précédé dans la mort, sur les beaux sentiers où cheminent les bienheureux. Tantôt enfin, car c'est une imagination de paysan qui s'est créée cet idéal, il entre dans les champs d'Earou, où l'orge et l'épeautre atteignent une hauteur de sept coudées ; là il peut labourer et récolter, et, le soir, lorsqu'il est fatigué, il lui est permis de s'asseoir sous le sycomore et de jouer aux dames avec ses compagnons<sup>116</sup>.

Nous pouvons avec quelques certitudes considérer que le jugement des morts et les lois édictées dans la « salle des deux Maât » décidaient non seulement de la destinée future de l'âme, mais déterminaient aussi pour une part la conduite de l'individu sur terre<sup>117</sup>.

En fait, la destination finale du mort justifié est « le paradis des Egyptiens ou les Champs d'Ialou », <sup>118</sup>où il vivra immortellement <sup>119</sup>.

Cependant, cette destinée résulte de la « démocratisation »<sup>120</sup> des rites funéraires chez certains auteurs, tandis que d'autres l'imputent à « l'usurpation et la vulgarisation des destinées royales »<sup>121</sup>, mais il ne s'agit que d'une question de choix terminologiques.

Nous retenons que les Champs d'Ialou, sur lesquels régnait Osiris, étaient comme le jardin de Candide, le plus bel endroit au monde, mais il fallait les cultiver comme on cultivait un domaine réel, labourer, semer, sarcler et moissonner, entretenir les canaux d'irrigation et même accomplir des travaux dont l'utilité ne nous apparaît pas clairement, par exemple, transporter le sable d'une rive à l'autre. Ces travaux qu'un propriétaire terrien trouvait naturels, parurent, au

---

<sup>115</sup> Jan ASSMAN, *MAÂT, L'Égypte pharaonique et l'idée de justice sociale*, Paris, MdV Editeur, 2010, pp. 82-83.

<sup>116</sup> A. ERMAN, H. RANKE, *La civilisation égyptienne*, Paris, Payot, 1980, pp.385- 386.

<sup>117</sup> Jan ASSMAN, *Mort et au-delà dans l'Égypte ancienne*, Normandie, Editions du Rocher, 2003, p.134.

<sup>118</sup> Voir <https://www.egyptos.net> [en ligne], (page consultée le 25 mars 2021).

Les Champs d'Ialou ou d'Osiris désignent le paradis des Egyptiens, il est également appelé : Champs d'Iarou, Champs des roseaux, Champs des offrandes, Terre d'abondance, Champs des genêts ou Champs des bienheureux. Sous la plume de Arpag MEKHITARIAN, nous trouvons l'expression « Champs Élysées », in *L'Égypte*, Paris, Bloud & Gay, 1964, p.48.

<sup>119</sup> C'est dans le chapitre 110 du *Livre des Morts* qu'apparaît le défunt dans les champs d'Ialou. Voir BARGUET Paul in *Le livre des morts des anciens égyptiens*, Paris, Les éditions du Cerf, 1967, pp.143-148.

<sup>120</sup> VERCOUTTER Jean, *"L'Égypte antique, Civilisation, la religion égyptienne"*, corpus 6, Désir – Enzymopathies, Paris, Encyclopédia universalis, 1985, p.727.

<sup>121</sup> Voir Etienne DRIOTON, Jacques VANDIER, *L'Égypte : des origines à la conquête d'Alexandre*, Paris, Presses Universitaires de France, 1938, pp.96-97.

contraire, intolérables à ceux qui avaient passé leur vie dans l'oisiveté ou exercé un autre métier que celui d'agriculteur. Nul peuple n'a cru, autant que les Egyptiens, que l'image d'une chose ou d'un être en possédait en quelque mesure les facultés et les propriétés. Le remède était tout trouvé<sup>122</sup>.

On plaçait des « répondants » dans la tombe afin qu'ils travaillent dans l'au-delà à la place du défunt. Quand celui-ci habitera, en effet, les Champs d'Hialou ou d'Osiris, il sera appelé à exercer les travaux agricoles ; pour préserver son oisiveté, les répondants, qui sont le plus souvent des petites statuettes de terre vernissée, se lèveront, répondront à sa place, et iront labourer, semer ou moissonner, comme lui-même, sans cela, devrait le faire. Abandonnant à ses petits serviteurs empressés de se substituer à lui toutes les corvées et les besognes pénibles de la vie future, le défunt immortel pourra appartenir tout entier à ces plaisirs matériels qui constitueront pour lui une sorte de « paradis de Mahomet ». Provisions de bouche, remplaçants et répondants accompagneront donc le défunt dans l'Autre Monde<sup>123</sup>.

La même idée a suggéré de fabriquer pour le mort quelques statuettes de femmes nues. Les rois et les princes avaient des concubines et ne voulaient pas perdre cette habitude dans l'Autre Monde<sup>124</sup>.

Momifié et enterré, l'Egyptien passera par l'horizon céleste, dans le pays des millions d'années, traversera la porte du monde souterrain qui mène aux Champs Élysées, rencontrera les dieux qui le laveront de ses péchés, sera justifié devant Osiris auquel il s'assimilera et atteindra au terme de son voyage, Rê, le maître de l'univers, le dieu incréé et immortel, avec qui il s'unira pour pouvoir sortir chaque matin au jour, se métamorphoser comme il lui convient, devenir en un mot, une « âme vivante »<sup>125</sup> et immortelle.

## CONCLUSION

La plus ancienne civilisation du monde est aussi l'une de celles qui nous sont connues depuis le moins de temps. Aussi tout le domaine de l'égyptologie n'est-il pas également connu ; l'on est encore à la période d'exploration, les fouilles se poursuivent régulièrement et apportent chaque année de nouveaux documents, les monuments recueillis jadis, sont méthodiquement publiés. Tant que toutes les sources historiques ne seront pas connues intégralement, l'on pourra toujours espérer de nouvelles révélations<sup>126</sup>.

Ainsi, pour ne pas tirer de conclusions hâtives, nous pouvons affirmer que pour tous les domaines de l'égyptologie, la compréhension de la religion égyptienne est aussi essentielle que la connaissance de la langue, mais nous sommes encore loin dans ce domaine, d'une théorie solide, telle que l'ont créée ERMAN pour la langue et SCHAFER pour l'art égyptiens<sup>127</sup>.

En fait de croyances des anciens Egyptiens relativement à la mort, nous soutenons qu'ils croyaient en l'immortalité, mais craignaient la mort, même s'ils s'y préparaient le plus tôt possible<sup>128</sup>.

---

<sup>122</sup> Pierre MONTET, *La Vie quotidienne en Egypte au temps de Ramsès*, Paris, Hachette, 1946, pp.413-414.

<sup>123</sup> Voir Marcel BRION, *Histoire de l'Egypte*, Paris, Librairie Fayard, 1954, p.123.

<sup>124</sup> Voir Pierre MONTET, *La Vie quotidienne en Egypte au temps de Ramsès*, Paris, Hachette, 1946, p.415.

<sup>125</sup> Arpag MEKHITARIAN, *L'Egypte*, Paris, Bloud & Gay, 1964, p.48.

<sup>126</sup> Voir Jean VERCOUTTER, *L'Egypte ancienne*, Paris, Presses Universitaires de France, pp.8-9.

<sup>127</sup> HORNUNG Erik, *La grande histoire de l'égyptologie*, s. 1., Editions du rocher, 1998, pp.83-84.

<sup>128</sup> Voir Supra, p.11.

Ils redoutaient aussi bien la mort que les morts, quoiqu'à travers divers procédés, ils imploreraient le secours<sup>129</sup> de ces derniers qui, à leur tour, demandaient aux vivants d'entretenir leur culte funéraire mais redoutaient les violeurs de tombe<sup>130</sup>. Tout compte fait, le mort a sans doute une puissance supérieure à celle des vivants, mais il n'en reste pas moins un membre de la famille, et on discute avec lui comme on aurait pu le faire de son vivant<sup>131</sup>.

L'exposition des momies, quelles qu'elles soient, est assimilable au manque d'entretien de leur culte funéraire, ruinant ainsi leurs espoirs de survie et d'immortalité, d'où la pertinence du souhait exprimé par le Président Anouar AL-SADATE.

Les Egyptiens avaient beau être la proie du doute, ils n'en conservaient pas moins l'idée d'un au-delà qu'ils tentaient d'atteindre par un véritable parcours du combattant<sup>132</sup>.

Relativement à l'égalité devant la mort, nous pouvons retenir que la "démocratisation" des usages funéraires qui fait que l'emploi des textes funéraires, primitivement réservés au seul pharaon, s'élargira ensuite aux particuliers. Il s'agit en fait plutôt d'une "aristocratisation" si l'on peut tenter ce néologisme, non que, par principe, il y ait eu des classes sociales qui se voient interdire l'accès aux rituels funéraires, mais simplement de fait, en fonction de la position sociale et de la richesse. Car, à bien des égards, le monde des morts Egyptiens reste à l'image de celui des vivants, fidèle reflet d'une société foncièrement inégalitaire et profondément hiérarchisée<sup>133</sup>. A ce propos, la position de PTAHHOTEP est sans appel lorsqu'il soutient péremptoirement que : « l'avidité n'a pas de tombe »<sup>134</sup>.

Aussi, la religion funéraire des anciens Egyptiens et celle de l'Afrique noire traditionnelle ont des similitudes, Marcel BRION soutient qu'en Egypte, comme dans toutes les sociétés primitives, le sacrifice rituel des femmes, des esclaves, des animaux a été en usage<sup>135</sup>.

Nous apprenons avec Sir FLINDERS que les Egyptiens de la période prédynastique et l'Afrique centrale ont en commun des rites funéraires tels que le démembrement du corps et le repas sacramentel<sup>136</sup>.

Enfin, convenons-nous avec Théophile OBENGA qui soutient que, jusque dans les termes, les pratiques, les rites, les idées, les phrases, l'Afrique noire profonde renvoie en ligne directe à l'Egypte pharaonique, à son rituel funéraire plusieurs fois millénaire. L'héritage pharaonique survit de diverses manières en Afrique noire, au sein des sociétés qui n'ont pas encore perdu leur âme ancestrale ou bien comme on dit, leur « identité culturelle », leur « authenticité historique »<sup>137</sup>.

Cependant, pouvons-nous établir un parallèle entre les rites funéraires des anciens Egyptiens et ceux des religions monothéistes ?

---

<sup>129</sup> Le mort promet réussite et aide à ceux qui, passant près de sa tombe, réciteront les formules de l'offrande mais menace de « tordre le cou comme à une oie » à ceux qui feraient quelque chose contre sa tombe et que ce « sera dieu qui jugera » ces personnes. Cf. Sergio DONADONI (Dir), op. cit., p. 325.

<sup>130</sup> La violation des tombes est une pratique régulière de l'Egypte ancienne. Cf. Sergio DONADONI (Dir), op. cit., p. 324.

<sup>131</sup> Voir Supra, p.14.

<sup>132</sup> Françoise DUNAND, Christiane ZIVIE-COCHE, *Dieux et Hommes en Egypte, 3000 av. J.-C. -395 apr. J.-C.*, Paris, Armand Colin éditeur, 1991, p.174.

<sup>133</sup> Voir Françoise DUNAND, Christiane ZIVIE-COCHE, *Dieux et Hommes en Egypte, 3000 av. J.-C. -395 apr. J.-C.*, Paris, Armand Colin éditeur, 1991, p.181.

<sup>134</sup> Jan ASSMAN, *MAÂT, L'Egypte pharaonique et l'idée de justice sociale*, Paris, MdV Editeur, 2010, p.55.

<sup>135</sup> Marcel BRION, *Histoire de l'Egypte*, Paris, Librairie Fayard, 1954, p.122.

<sup>136</sup> Idem, p.118.

<sup>137</sup> Théophile OBENGA, *La philosophie africaine de la période pharaonique, 2780 – 330 avant notre ère*, Paris, Editions L'Harmattan, 1990 p.197.

## BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- ASSMAN Jan, *L’Égypte ancienne, entre mémoire et science*, Hazan, Paris, 2009, 341 pages.
- ASSMAN Jan, MAÂT, *L’Égypte pharaonique et l’idée de justice sociale*, Paris, MdV Editeur, 2010, 169 pages.
- BARGUET Paul, *Le livre des morts des anciens égyptiens*, Paris, Les éditions du Cerf, 1967, 307 pages.
- BRION Marcel, *Histoire de l’Égypte*, Paris, Librairie Fayard, 1954, 459 pages.
- CLAYTON Peter A., *Chronique des pharaons*, Londres, Casterman, 1995, 224 pages.
- DONADONI Sergio (Dir.), *L’Homme Égyptien*, Paris, Editions du seuil, 1992, 385 pages.
- DRIOTON Etienne, VANDIER Jacques, *L’Égypte : des origines à la conquête d’Alexandre*, Paris, Presses Universitaires de France, 1938, 726 pages.
- DUNAND Françoise, ZIVIE-COCHE Christiane, *Dieux et Hommes en Égypte, 3000 av. J.-C. – 395 apr. J.-C.*, Paris, Armand Colin Editeur, 1991, 366pages.
- GOYON Jean-Claude, *Rituels funéraires de l’ancienne Égypte*, Paris, Les éditions du Cerf, 2004, 363 pages.
- GRANDET Pierre, *Ramsès III, histoire d’un règne*, Paris, Pygmalion / Gérard Watelet, 1993, 404 pages.
- GRIMAL Nicolas, *Histoire de l’Égypte ancienne*, Paris, Fayard, 1988, 593 pages.
- HORNING Erik, *La grande histoire de l’égypologie*, s. l., Editions du rocher, 1998, 255 pages.
- HORNING Erik, *Les dieux de l’Égypte, le Un et le Multiple*, s. l., Editions du rocher, 1986, 309 pages.
- LALOUETTE Claire, *Textes sacrés et textes profanes de l’ancienne Égypte, II, Mythes, contes et poésie. Traduction et commentaires*, s. l., Gallimard, 1987, 311 pages.
- MEKHITARIAN Arpag, *L’Égypte*, Paris, Bloud & Gay, 1964, 143 pages.
- MOMBO Michel Alain, *La religion de l’Égypte au temps des pharaons (2563- 1085 av. J.C.). Essai d’interprétation sur la conception égyptienne de l’au-delà d’après une analyse des écrits funéraires*, Thèse pour l’obtention du Doctorat en Histoire, Université d’Abidjan – Cocody, 1999, 312 pages.
- MORET Alexandre, *Du caractère religieux de la royauté pharaonique*, Paris, Slatkine Reprints, 1902, 344 pages.
- NENE Bi Séraphin, *Histoire du droit et des institutions méditerranéennes et africaines. Des origines à la fin du Moyen-âge européen*, Abidjan, Les éditions ABC, 5<sup>ème</sup> édition, 2021, 624 pages.
- OBENGA Théophile, *L’Afrique dans l’antiquité, Égypte pharaonique - Afrique noire, 2780 – 330 avant notre ère*, Paris, Editions L’Harmattan, 1990, 459 pages.

- OBENGA Théophile, *La philosophie africaine de la période pharaonique, 2780 – 330 avant notre ère*, Paris, Editions L'Harmattan, 1990, 464 pages.
- VERCOUTTER Jean, *L'Égypte ancienne*, Paris, Presses Universitaires de France, 1973, 126 pages.
- VOLOKHINE Youri, "Tristesse rituelle et lamentations funéraires en Égypte ancienne", [en ligne], <[https// doi.org/10.4000/rhr.6043](https://doi.org/10.4000/rhr.6043)>, (consulté le 21 janvier 2021).
- WERBROUCK Marcelle, *Les pleureuses dans l'Égypte ancienne*, Bruxelles, Editions de la Fondation égyptologique reine Elisabeth, 1938, 165 pages.
- -ASSMAN Jan, *Mort et au-delà dans l'Égypte ancienne*, Normandie, Editions du Rocher, 2003, 684 pages.
- -SACRISTE Jean-Bernard, *Les champs d'Ialou, Rites funéraires de l'Égypte Antique*, Nersac, Editions de l'Orme, 2001, 146 pages.